L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier de Canada," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre, se forme immédiatement en le dit Comité,

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Glass fait rapport que le Comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 2, ligne 41.—Retranchez "plus" et insérez : "moins."
Page 8, ligne 15.—Retranchez-depuis "régissant" jusqu'à "la "où il se rencontre pour

a première fois, page 9, ligne 1ère.

Page 9, ligne 11.—Retranchez depuis "seront" jusqu'à la fin de la section, et insérez à la place : "en argent sterling, ou du cours canadien, et pourront être divisées en coupons, si les directeurs le jugent à propos, pour en faciliter la circulation."

Page 9, ligne 36.—Retranchez depuis "d'elles" jusqu'à "la "où il se rencontre pour

la première fois, page 10, ligne 44.

Page 11, ligne 18.-Retranchez depuis "possèdent" jusqu'à "mais" dans la 19me ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois,

Résolu, Que le bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le bill au Sénat, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill au Sénat intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-deux et trente-trois Victoria, ch. soixante-et-dix pour unir les compagnie d'assurance mutuelle du Castor et de Toronto contre l'incendie," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Général.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit Comité, et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et l'Honorable M. Smith (Westmorland), fait rapport que le Comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération,

Les amendements sont alors lus comme suit :

Page 1, ligne 8.—Retranchez depuis "suit:" jusqu'à "la" où il se rencontre pour la première fois, ligne 22me.

Page 2, ligne 19.—Retranchez depuis " prime " jusqu'à " la " ligne 25me.

Page 3, ligne 4.—Retranchez depuis "discrétion" jusqu'à "doute" ligne 11me.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et ils sont adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.